



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 42

Mercredi 11 novembre 2020

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables.

Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 9 novembre 2020

III^e arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois



Belprahon

Assemblée communale

**Assemblée communale du mercredi
16 décembre 2020 à 19h30,
halle du Tiat, terrain de football**

Ordre du jour

1. Approuver le budget 2021 du Syndicat scolaire du Grand Val
2. Discuter et approuver le budget 2021 de la commune mixte avec:
 - a) quotité d'impôts (inchangée)
 - b) taxe immobilière (inchangée)
 - c) taxe des chiens (inchangée)
 - d) autres taxes (inchangées)
3. Election de l'organe de vérification des comptes et de l'organe de contrôle en matière de protection des données
4. Informations du Conseil communal
5. Divers et imprévu

Dépôt public

Le budget de la SSGV ainsi que le budget de la commune sont déposés publiquement durant 30 jours avant l'assemblée, au secrétariat communal, où ils pourront être consultés durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Recours

Au plus tard dans le délai de 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la préfète du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée.

Important

Selon les directives émises par le Conseil fédéral, un plan de protection sera mis en place. Le port du masque sera notamment obligatoire et une liste des personnes présentes sera établie. Les personnes présentant des symptômes sont priées de ne pas participer à cette assemblée.

Belprahon, le 11 novembre 2020

Le Conseil communal

Elections communales du 8 novembre 2020

**Résultats de l'élection à la Mairie et au
Conseil communal pour la période du
01.01.2021 au 31.12.2024**

Résultat de l'élection à la mairie

Lors de l'élection libre du 8 novembre 2020, les citoyennes et citoyens de Belprahon ont élu

M^{me} Evelyne Rais, en qualité de mairesse et présidente des assemblées.

Electeurs inscrits: 231

Cartes de légitimation rentrées: 157

Bulletins valables: 141

Participation: 65,8 %

Ont obtenu des voix:	Rais Evelyne	119
	Ellenberger Alfred	8
	Crelier Dominique	4
	Gigandet Claude	2
	Von Burg Hans	1
	Flury Corinne	1
	Flury John	1
	Leuenberger Michel	1
	Houriet Raphaël	1
	Burri Laetitia	1
	Burri Michael	1
	Rimaz Laurent	1

Selon l'art. 67a, al. 1 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), recours peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary, contre les résultats de la présente élection dans les 10 jours à compter de la date du scrutin.

Résultats de l'élection au Conseil communal

Elections selon le système majoritaire

Electeurs inscrits: 231

Cartes de légitimation rentrées: 157

Bulletins valables: 134

Majorité absolue: 51

Participation: 63,63 %

Ont obtenus des voix:

Liste N° 1 sans dénomination

Rais Evelyne 68

Liste N° 2 «Belprahon s'engage»

Wegmüller Nadège 90

Fluri Christophe 87

Membrez André 79

Sauvain Aude 78

Sont élus: Wegmüller Nadège, Fluri Christophe, Membrez André et Sauvain Aude

Selon l'art. 67a, al. 1 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), recours peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary, contre les résultats de la présente élection dans les 10 jours à compter de la date du scrutin.

Belprahon, le 11 novembre 2020

Le Conseil communal



Corcelles

**Assemblée communale ordinaire,
mercredi 16 décembre 2020 à 20h
à la salle communale de Corcelles**

Ordre du jour

1. Discuter et approuver le budget 2021 du Syndicat scolaire du Grand Val

2. Discuter et approuver le budget 2021 de la commune mixte de Corcelles avec la



Berne

III^e arrondissement d'ingénieur en chef Service pour le Jura bernois Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 1369; Bellelay – Front. BE/JU (Les Genevez)

Commune: Saicourt (Bellelay)

230.20342 / Nouvelle construction – Boucle rebroussement bus: Bellelay, entrée Nord

En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic, comme précisé ci-après:

Tronçon: Bellelay, entrée Nord de la localité (amont carrefour chemin de la Béroie / route cantonale) – (amont carrefour chemin des Moines / route cantonale)

Durée: Fermeture du lundi 16 novembre à 8h au jeudi 19 novembre 2020 à 5h30

Exceptions: Transports publics (car postal) du lundi 16 novembre à 8h au mardi 17 novembre 2020 à 13h30

Conduite de la circulation: Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place. Un itinéraire de déviation est prévu par Bellelay - Fornet- Dessous - Lajoux - Les Genevez (pour les 2 sens de circulation).

Restrictions: Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route

Motif: Travaux de revêtement bitumineux

Les travaux de pose de revêtements routiers étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers.

Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

quotité d'impôt, la taxe immobilière et les taxes communales

3. Prendre connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
4. Divers et imprévus

Dépôt public

Les différents budgets et le rapport seront déposés publiquement au secrétariat communal. Ils pourront être consultés 30 jours avant l'assemblée communale durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formulé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions.

Corcelles, le 11 novembre 2020

Conseil communal

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 9 septembre 2020

Conformément à l'article 71 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière Assemblée communale a été déposé publiquement durant 30 jours.

Aucune opposition n'ayant été formée durant le délai légal, le Conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 5 novembre 2020.

Corcelles, le 11 novembre 2020

Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérante : Les Fils d'Henri Frei SA, rue des Gorges 32, 2738 Court

Propriétaire : idem requérante

Auteur du projet : FJU Consulting Sàrl, Fernand Jung, rue de Boujean 39, 2502 Bienne

Emplacement : parcelle N° 422, au lieu-dit «rue des Gorges 30», 2738 Court

Projet : remplacement de l'installation de ventilation existante par une nouvelle installation plus performante, en toiture

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone d'affectation : zone industrielle

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 décembre 2020 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 11 novembre 2020

Municipalité de Court, administration municipale



Crémines

Modification du Règlement d'organisation

La modification du Règlement d'organisation, article 27ter et article 70, al. 5, adoptée le 17 septembre 2020 par l'Assemblée communale de Crémines a été approuvée le 4 novembre 2020, en vertu de l'article 56 LCo, par l'Office des affaires

communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne.

Ce document peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture.

Crémines, le 11 novembre 2020

Le Conseil communal



Grandval

Votation populaire du 13 décembre 2020 en matière communale

Conformément à la décision préfectorale du 27 octobre 2020, les citoyennes et citoyens de Grandval ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués le

dimanche 13 décembre 2020, de 10h30 à 11h30, au bureau de vote (salle du Conseil municipal)

pour se prononcer par les urnes sur les objets suivants :

1. Acceptez-vous le budget 2021 du Syndicat scolaire du Grand Val ?
2. Acceptez-vous un crédit d'engagement de CHF 55'000.- pour le contrôle et le curage des collecteurs communaux ?
3. Acceptez-vous le budget 2021 de la Municipalité de Grandval ?
4. Acceptez-vous la reconduction de l'organe de vérification des comptes (Fiduciaire soresa sa) pour la période 2021-2024 ?

Le message d'information du Conseil municipal, aux ayants droit, sera inséré dans l'enveloppe de vote qui sera distribuée ces prochains jours.

Le budget du Syndicat scolaire du Gand Val et le budget de la Municipalité pourront être consultés sur le site internet et au secrétariat municipal 30 jours avant le scrutin populaire.

Au plus tard dans les 30 jours après le scrutin populaire, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary contre les actes législatifs.

Grandval, le 11 novembre 2020

Le Conseil municipal

Personnel de renfort pour l'HJB

L'Hôpital du Jura bernois craint de devoir faire face, prochainement, à un manque chronique de personnel pour affronter les conséquences de la deuxième vague de la COVID-19.

Il a lancé un appel aux communes pour recenser le personnel soignant inactif ou les étudiants ainsi que le personnel administratif ayant travaillé dans le domaine de la santé qui seraient susceptibles de venir en aide à l'hôpital du Jura bernois en cas de situation majeure.

Si vous répondez aux critères demandés et si vous souhaitez venir en aide à l'hôpital du Jura bernois, nous vous prions de nous transmettre vos coordonnées (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et adresse mail) ainsi que votre fonction et vos disponibilités par mail (secretariat@grandval.ch) ou par téléphone (032 499 95 55).

Nous vous remercions d'avance pour votre aide.

Grandval, le 11 novembre 2020

Le Conseil municipal



Moutier

Avis de construction

Requérant : Monsieur Eric Affolter, Le Tâcon 39e, 2742 Perrefitte.

Emplacement : parcelle N° 1229, au lieu-dit : « Pré des Ecuelles », commune Moutier.

Projet : construction d'une serre pour culture biologique et permaculture.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 décembre 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 4 novembre 2020

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Services Techniques – Travaux Publics

Service hivernal 2020-2021

Recommandations aux automobilistes

Les propriétaires de véhicules à moteur qui disposent de places de stationnement sur terrain privé ou de garages ainsi que ceux qui se trouvent à proximité de parcs publics, voudront bien éviter de laisser leurs véhicules en stationnement sur la chaussée.

Pour faciliter les opérations de déneigement et éviter les accidents, il est rappelé aux automobilistes qu'il est interdit de stationner à proximité des carrefours, dans les virages, sur les trottoirs, sur les passages pour piétons, sur les routes étroites, dans les impasses et dans les endroits sans visibilité.

Les stationnements inappropriés ralentissent le déneigement et peuvent entraver le passage des véhicules d'intervention hivernale et ainsi empêcher le déneigement de certains tronçons de rue.

Au besoin, des contrôles seront effectués et les contrevenants seront dénoncés conformément aux prescriptions en vigueur.

Déblaiement de la neige

Nous rappelons également qu'il est strictement interdit de déblayer la neige provenant des propriétés privées (accès, places, parcs) sur les routes, les trottoirs et les chemins.

Conteneurs à déchets

Les propriétaires, concierges ou toutes personnes qui s'occupent de l'entretien de bâtiments ont l'obligation de déneiger et de saler l'accès aux conteneurs à déchets. Les conteneurs non dégagés ne seront plus vidés par le Service des déchets.

Nous remercions les automobilistes et la population de respecter et de se conformer à ces mesures hivernales afin de faciliter les opérations de déneigement.

Moutier, le 11 novembre 2020

Services Techniques / Travaux Publics

Commune bourgeoise Moutier

Assemblée générale ordinaire

Assemblée générale ordinaire de la commune bourgeoise de Moutier, le mercredi 9 décembre 2020 à 19h30, grande salle du Foyer, Rue du Clos 3 à Moutier.

Ordre du jour

1. Budget 2021
2. Divers

Les ayants droit au vote peuvent venir consulter durant 10 jours avant l'assemblée du 9 décembre 2020, les documents liés au point 1 auprès du secrétariat de la bourgeoisie durant les heures d'ouverture, soit le mardi de 14h à 17h et le jeudi de 8h à 11h.

Moutier, le 5 novembre 2020

Le Conseil de bourgeoisie

- b) sous réserve de l'acceptation du point 3 a) de l'ordre du jour, accepter et fixer la quotité à 1.79 (actuellement à 1.84)
- c) fixer la taxe immobilière, la taxe de ramassage des ordures, la taxe de séjour, la taxe des chiens (inchangées)
- d) adopter le budget 2021.
- 4) Prendre connaissance de l'arrêté de compte du crédit pour l'étude de l'interconnexion Souboz-Sornetan
- 5) Discuter et approuver les modifications du règlement sur le Service dentaire scolaire
- 6) Prendre connaissance du rapport de l'organe de protection des données
- 7) Divers

Cette assemblée communale aura lieu pour autant que la situation sanitaire liée au coronavirus le permette. Si besoin, des informations seront communiquées en temps voulu.

Selon les directives émises par le Conseil fédéral, un plan de protection sera mis en place. Le port du masque sera obligatoire et une liste des personnes présentes sera établie.

Dépôt public

Le budget et le règlement sous chiffre 5) sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée communale auprès de l'Administration communale de Petit-Val où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée et contre un acte législatif communal.

Souboz, le 11 novembre 2020

Conseil communal

Auteur du projet: Allotherm SA, Moosweg 11, 3645 Gwatt.

Emplacement: diverses parcelles, selon dossier déposé, commune de Reconvilier.

Projet: extension du réseau de distribution de chaleur à distance (conduite enterrées).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: H, HA, A et route.

Dérogations: art. 26 RCC et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 décembre 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 11 novembre 2020

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Perrefitte

Commune bourgeoise Perrefitte

Assemblée bourgeoise

Assemblée ordinaire le mardi 22 décembre 2020 à 19h au restaurant de l'Etoile.

Ordre du jour

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budgets 2021 et plan financier.
3. Rapport du Président.
4. Divers et imprévus.

Perrefitte, le 2 novembre 2020

Gérard Mérillat, secrétaire

Communications du Conseil municipal

Fenêtres de l'Avent

En raison de la situation sanitaire préoccupante, le Conseil municipal renonce à organiser l'évènement des fenêtres de l'Avent comme l'année dernière. La convivialité de ces rencontres chez les citoyens du village va manquer à toutes les personnes motivées de l'année passée, que nous profitons de remercier par ces quelques lignes, mais ce genre d'évènement serait en effet propice aux rassemblements vivement déconseillés en cette fin d'année.

Perrefitte, le 11 novembre 2020

Le Conseil municipal



Rebévelier

Avis de construction

Requérant: Monsieur Philipp Amstutz, Vieux-Prés, 2717 Rebévelier.

Emplacement: parcelle N° 44, au lieu-dit: «Les Combattes», commune de Rebévelier.

Projet: agrandissement du rucher existant.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 décembre 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Rebévelier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 4 novembre 2020

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Assemblée municipale

Lundi 14 décembre 2020 à 20 h à la Salle des fêtes Vie-des-Crêts 51

Ordre du jour

1. Voter un crédit d'engagement de Fr. 470'000.- pour la réfection du pont de la Rue du Bruye
2. Voter un crédit d'engagement de Fr. 425'000.- pour la réfection de la rue Les Condémines
3. Accepter une dépense de Fr. 91'000.- pour l'achat de 91 actions de la Piscine couverte de l'Orval SA, ainsi qu'une dépense périodique de Fr. 65'253.- pour couvrir le déficit annuel de la Piscine couverte de l'Orval SA
4. Budget 2020; fixer la quotité, les taxes immobilières et des déchets
5. Accepter le plan de quartier du projet Celtor II, Ronde-Sagne, valant permis de construire
6. Divers et imprévus

Information: Le plan de quartier, cité au point 5 de l'ordre du jour, est déposé publiquement au secrétariat municipal durant les 30 jours qui précèdent l'Assemblée municipale.

Remarque: Tout ayant droit au vote en matière municipale peut se procurer gratuitement, au guichet de la caisse communale, un exemplaire détaillé du budget 2020. Il peut également être consulté sur le site internet de la municipalité www.reconvilier.ch

Recours: Un recours contre les décisions de l'assemblée, selon article 60 alinéa 1^{er}, lettre b, chiffre 2 LPJA, peut être déposé, dans les trente jours après cette dernière, auprès de la Préfète du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, Case postale 106, 2608 Courtelary.

Reconvilier, le 9 novembre 2020

le Conseil municipal



Petit-Val

Assemblée communale du 14 décembre 2020 à 20h à la Salle de Paroisse à Moron

Ordre du jour

- 1) Augmentation du poste de travail du cantonnier de 60 % à 100 %
- 2) Ouverture d'un poste de travail à 20 % pour l'administration
- 3) Budget 2021:
 - a) accepter l'augmentation des taxes annuelles de base de l'eau propre soit à:
 - Fr. 15.- pour les 50 premières LU (actuellement Fr. 11.-)
 - Fr. 9.- pour les 100 LU suivantes (actuellement Fr. 7.-)
 - Fr. 7.- pour toutes les LU supplémentaires (actuellement Fr. 3.-)



Reconvilier

Avis de construction

Requérante: RU-Calor SA, Route de Tavannes 7, 2732 Reconvilier.



Saicourt

Avis de construction

Requérante: M^{me} Corine Estoppey, Chemin des Moines 11, 2713 Bellelay.

Auteur du projet: Gerber et Fils, Euchette 2a, 2605 Sonceboz.

Emplacement: Parcelle N° 789 – Chemin des Moines 11, 2713 Bellelay.

Projet: Modification d'une fenêtre en porte-fenêtre avec pose d'un escalier en métal galvanisé en façade Sud et mise en place d'un porche d'entrée en façade Ouest.

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Zone: H2.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 décembre 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 4 novembre 2020

Secrétariat municipal

Assemblée municipale du 14 décembre 2020 à 20h à la halle polyvalente «Pré Paroz» au Fuet

Ordre du jour

- Décider une dépense de Fr. 24'000.- pour l'achat de 24 actions de la Piscine couverte de l'Orval SA ainsi qu'une dépense périodique de Fr. 15'891.- pour couvrir le déficit annuel de la Piscine couverte de l'Orval SA.
- Discuter et accepter le budget 2021 et fixer la quotité d'impôt et la taxe immobilière.
- Prendre connaissance des arrêtés de comptes (PGA, récupérateurs de balles, rénovation de l'abri de protection civile, remplacement du fond de la halle de gymnastique, rénovation des douches de la halle de gymnastique).
- Nomination de la fiduciaire chargée de la vérification des comptes 2020.
- Rapport d'activités du délégué à la protection des données.
- Discuter et accepter la modification de l'article 21 alinéa 1 du règlement d'organisation.
- Informations du Conseil municipal
- Divers

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification du règlement mentionné sous le point 6 est déposée publiquement au bureau municipal 30 jours avant l'assemblée.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Mesures liées au coronavirus: Les citoyennes et citoyens sont appelés à respecter les règles d'hygiène et de conduite édictées par l'Office fédéral de la santé publique ainsi que par le canton de Berne et plus particulièrement le port obligatoire du masque dans les espaces publics tant extérieurs qu'intérieurs. L'assemblée communale se tiendra pour autant que la situation sanitaire liée au Covid-19 le permette. Si besoin, des informations seront communiquées en temps voulu.

Le Fuet, le 11 novembre 2020

Conseil municipal

Informations communales

Syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val

Le Conseil municipal a nommé M^{me} Sylvie Nicolet du Fuet en qualité de membre de la commission scolaire dès le 1^{er} janvier 2021. Elle remplacera M^{me} Virginie Grossniklaus qui a présenté sa démission pour le 31 décembre 2020.

Bureau municipal

Pour cause de formation, le bureau municipal sera fermé le mercredi 11 novembre 2020.

Le Fuet, le 11 novembre 2020

Conseil municipal

Information communale

Personnel de renfort pour l'Hôpital du Jura bernois

L'Hôpital du Jura bernois craint de devoir faire face prochainement à un manque chronique de personnel pour affronter les conséquences de la deuxième vague de la COVID-19.

Il a lancé un appel aux communes pour recenser le personnel soignant inactif ou les étudiants ainsi que le personnel administratif ayant travaillé dans le domaine de la santé qui seraient susceptibles de venir en aide à l'Hôpital du Jura bernois en cas de situation majeure.

Si vous répondez aux critères demandés et si vous souhaitez venir en aide à l'Hôpital du Jura bernois, nous vous prions de nous transmettre vos coordonnées (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et adresse email) ainsi que votre fonction et vos disponibilités.

Nous vous remercions d'avance pour votre aide.

Le Fuet, le 11 novembre 2020

Conseil municipal

Commune bourgeoise de Saicourt

Assemblée du vendredi 11 décembre 2020 à 19h à la Halle de gymnastique du Fuet

Ordre du jour

- Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée
- Budget 2021
- Plan de Gestion Intégré -- PGI du pâturage «Côte des Places» Le Fuet
 - présentation du dossier et du financement
 - discuter et voter un crédit d'engagement de Fr 95'000.-
- Elections:
 - d'une conseillère ou d'un conseiller pour une fin de période par suite de démission
 - d'une conseillère ou d'un conseiller pour une fin de période par suite de démission
- Nomination de la fiduciaire chargée de la vérification des comptes 2020
- Divers et imprévu

Le Fuet, le 9 novembre 2020

Conseil de bourgeoisie



Saules

Factures de fin d'année

Les factures, notes de frais, service dentaire, vacances, corvées, etc... pour l'année 2020 sont à remettre au bureau communal jusqu'au 30 novembre 2020.

Saules, le 11 novembre 2020

Conseil communal

Bureau de vote du 29 novembre 2020

Le conseil communal a arrêté la composition du bureau de vote du 29 novembre 2020 comme suit:

Président: M. Stéphane Weber

Membres: M^{me} Sandrine Tripet
et M. Elliott Wäcker

Suppléante: M^{me} Cindy Dobler

Saules, le 11 novembre 2020

Conseil communal

Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués en Assemblée communale **le lundi 14 décembre 2020, à 20h, à la salle communale** (milieu du Village 13).

Ordre du jour

- Discussion et approbation d'une dépense de Fr. 6'000.- pour l'achat de 6 actions de la Piscine couverte de l'Orval SA ainsi que d'une dépense périodique de Fr. 3'973.- pour couvrir le déficit annuel de la Piscine couverte de l'Orval SA.
- Discussion et approbation des comptes 2019
- Discussion et approbation d'une dépense périodique de Fr. 12'000.- pour le service de la voirie.
- Discussion et approbation du budget 2021.
- Nomination de l'organe de révision chargé de la vérification des comptes 2020.
- Rapport d'activité du délégué à la protection des données.
- Discussion et adoption de la modification du Règlement d'organisation du Syndicat de communes du CRC et de PCi du Jura bernois.
- Discussion et abrogation du tarif relatif à l'octroi d'une subvention à la construction.
- Divers.

Remarque: Chaque ayant droit peut se procurer un exemplaire des comptes 2019 ainsi que du budget 2021 auprès du bureau communal.

Dépôt public: Le règlement ainsi que le tarif mentionnés sous chiffres 7 et 8 ci-dessus sont déposés publiquement au secrétariat communal durant 30 jours avant l'assemblée communale.

Ils peuvent être consultés lors des heures d'ouverture (mercredi de 16 à 17 heures) ou sur rendez-vous.

Mesures liées au coronavirus: Les citoyennes et citoyens sont appelés à respecter les règles d'hygiène et de conduite édictées par l'Office fédéral de la santé publique ainsi que par le canton de Berne et plus particulièrement le port obligatoire du masque dans les espaces publics tant extérieurs qu'intérieurs. L'assemblée communale se tiendra pour autant que la situation sanitaire liée au nouveau coronavirus le permette. Si besoin, des informations seront communiquées en temps voulu.

Saules, le 2 novembre 2020

Conseil communal

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

Election communale de 2 membres du conseil communal de la 2^e série sortante du 29 novembre 2020

Au terme du délai fixé au vendredi 23 octobre 2020 à 11h pour le dépôt des listes relatives au renouvellement des autorités communales de la 2^e série sortante et après examen conformément à l'art. 26 du Règlement concernant les élections aux urnes, les listes suivantes ont été déposées au secrétariat communal:

1. M. Stéphane Lüdi, 1964, menuisier (sortant)
2. M. Dany Grosjean, 1990, paysagiste (nouveau)

Elections tacites: Attendu que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir, le conseil proclame élues tacitement les personnes susmentionnées. Par conséquent, l'élection communale du 29 novembre prochain n'aura pas lieu.

Saules, le 2 novembre 2020

Conseil communal

Corvées 2020

Toutes les personnes qui ont effectué des travaux ou corvées pour la commune durant l'année 2020 sont invitées à remettre leur décompte au secrétariat communal jusqu'au 30 novembre prochain au plus tard.

Saules, le 11 novembre 2020

Conseil communal



Schelten

Amtliche Vermessung Schelten Los 3

Das Vermessungswerk der Gemeinde Schelten ist im Gebiet Schelten erneuert worden.

Der Plan für das Grundbuch und die weiteren zum Zwecke der Grundbuchführung erstellen Auszüge aus den Daten der amtlichen Vermessung liegen: Vom 16. November 2020 bis 16. Dezember 2020

In Gemeindebüro Schelten öffentlich auf (kantonales Geoinformationsgesetz, Artikel 38).

Im Zeitpunkt der öffentlichen Auflage sind die Mutationen 2020.2 hängig.

Wer in seinen schutzwürdigen Interessen betroffen ist., kann sich am Verfahren beteiligen, indem er währen der Auflagefrist bei der Gemeinde schriftlich auf Fehler und Mängel der Vermessung aufmerksam macht (KGeoIG, Artikel 39).

Am Dienstag den 1. Dezember 2020 vom 19.00 bis 21.00 Uhr wird

Herr Bernard Studer Ingenieur-Geometer im Aufgelokal zur Auskunftserteilung anwesend sein.

Nach Erledigung der Einwendungen wird das Vermessungswerk durch das Amt für Geoinformation des Kantons Bern genehmigt. Der Plan für das Grundbuch erlangt alsdann die Eigenschaft einer öffentlichen Urkunde gemäss Artikel 9 des Zivilgesetzbuches (Verordnung über die amtliche Vermessung VAV, Artikel 29).

Schelten, den 05. November 2020

Das Gemeindesekretariat Schelten

Einladung zur Gemeindeversammlung

Einwohnergemeinde Schelten – Ordentliche Versammlung

Freitag den, 11. Dezember 2020
um 20.00 Uhr im Hobelraum

Traktanden

1. Protokoll der letzten Versammlung

2. Budget 2021 / Genehmigung von Steuern und Taxen
3. Abfallreglement & Gebührentarif
4. Ernennung für einen neuen Zeitraum des Gemeinderats (2021-2024)
5. Kredit Wasser Fr. 200'000.-
7. Verschiedenes

Das Protokoll, die Rechnungen liegen 10 Tage vor und nach der Versammlung im Gemeindesekretariat zur Einsicht. Wer die genauen Rechnungen möchte, kann diese in der Gemeindeschreiberei beziehen.

Allfällige Beschwerden sind innert 30 Tagen nach der Gemeindeversammlung schriftlich und begründet beim Regierungsstatthalter-Amt in Courtelary einzureichen.

Schelten, den 05. November 2020

Das Gemeindesekretariat Schelten



Seehof

Gemeinde Seehof

Einladung zur Gemeindeversammlung

Samstag, 5. Dezember 2020 um 13.30 Uhr,

im Schulhaus Seehof

Traktanden:

1. Waldreservat „Grasberg“: Herr Haselbach, Waldabteilung Berner Jura wird vor Ort die Einwohner der Gemeinde Seehof über das Projekt informieren.
2. Protokoll der letzten Versammlung (Dezember 2019)
3. Rechnung 2019
4. Budget 2021
5. Kredit für Wasserbau
6. Verschiedenes

Die Rechnung 2019 sowie das Budget 2021 liegen im Gemeindebüro zur Einsicht vor.

Aufgrund der aktuellen Covid-19 Situationen ist während der Versammlung Maskenpflicht.

Seehof, 9. November 2020

Der Gemeinderat Seehof



Sorvilier

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Barbara et Jean-Claude Meyer, Clos Jobez 6, 2736 Sorvilier

Emplacement: parcelle N° 1'110, au lieu-dit: « Clos Jobez 6 »

Projet: Pose d'une piscine enterrée avec système de chauffage (pompe à chaleur)

Dimensions et construction: selon les plans déposés
Zone: H2a

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 11 décembre 2020 inclusivement, au secrétariat communal de Sorvilier, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 11 novembre 2020

Conseil municipal

Approbation de plans et de règlements

Décision cantonale d'approbation

Conformément à l'article 61 de la loi cantonale du 9 juin 1985 sur les constructions, l'Office des

affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) a approuvé, le 2 octobre 2020, le plan d'aménagement local, les plans de zones de dangers naturels périmètre A et B, le plan de zones de protection de la nature et du paysage et le règlement municipal de l'affectation du sol et de construction, arrêtés par l'assemblée municipale de Sorvilier en date du 12 décembre 2019.

Ils entrent en vigueur dès la présente publication.

Les documents peuvent être consultés par le public au secrétariat municipal, à la Préfecture du Jura bernois et à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire.

Sorvilier, le 11 novembre 2020

Conseil municipal

Assemblée bourgeoise

Assemblée de la commune bourgeoise de Sorvilier du vendredi 27 novembre 2020 à 20h au Restaurant du Jura de Sorvilier.

Annule et remplace l'ordre du jour du 21.10.2020 / modifications

Ordre du jour

1. Présentation et approbation du budget 2021
2. Discuter et approuver un crédit additionnel de Fr. 15'000.- pour la rénovation de trois fontaines
3. Indigénat de M^{me} Bouchat Davina
4. Divers et imprévus

En raison de la pandémie de COVID19 et pour respecter les règles sanitaires et les distances, nous demandons aux citoyens de se présenter avec un masque de protection.

Sorvilier, le 6 novembre 2020

Le conseil de bourgeoisie



Tavannes

Avis de construction

Requérante: M^{me} Elsa Dépraz, Rue du Stand 8, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Projet: remplacement de l'installation de chauffage à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau splittée du bâtiment Rue du Stand 8 sis sur la parcelle N° 1277 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 4 décembre 2020 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 4 novembre 2020

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant: Les Sources SA, Rue de Tramelan 11, 2710 Tavannes.

Projet: construction d'une annexe (studio) partiellement enterrée en façade ouest du bâtiment Rue de Prés 9 sis sur la parcelle N° 280 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux: raccordement aux canalisations existantes communales et à la step.

Recensement architectural: ensemble bâti D.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 4 décembre 2020 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 4 novembre 2020

Le chef des travaux publics

Commune bourgeoise de Tavannes

Communication du Conseil de bourgeoisie concernant l'assemblée ordinaire d'automne du samedi 21 novembre 2020 à 19h

Changement de lieu : Pour une question de mesures sanitaires (respect des distances) dues au COVID-19, cette assemblée se tiendra à la **salle communale de Tavannes** et non pas à l'Hôtel de Ville.

L'ordre du jour reste inchangé.

Selon les directives émises par le Conseil fédéral, un plan de protection sera mis en place. Le port du masque sera notamment obligatoire (à disposition sur place) et une liste des personnes présentes sera établie.

Les personnes présentant des symptômes ou ayant des doutes sur leurs symptômes sont priées de ne pas participer à cette assemblée.

L'accès aux personnes étant placées en quarantaine est interdit.

Tavannes, le 9 novembre 2020

Le secrétaire: Jean-Claude Prêtre



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Aellig Salomé et Micael, Rue des Noisetiers 68, 2735 Bévillard.

Auteur du projet : Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier.

Adresse du projet : BF 1187, Rue des Noisetiers 68, 2735 Bévillard.

Description du projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air à l'ouest de la parcelle.

Dimensions du projet : selon plans déposés.

Constructions du projet : selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions : PQ Clos Carcenai.

Dérogation : Art. 44 du règlement de construction de Bévillard.

Dépôt public : du 04 novembre 2020 au 03 décembre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 30 octobre 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Charpillot Liliane et Yves, Rue des Pins Gras 66, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Adresse du projet : BF 1115, Rue des Pins Gras 66, 2735 Bévillard

Description du projet : Remplacement chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau à l'est de la parcelle et installation panneaux solaires

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : PQ Clos Carcenai

Dérogation : Art. 44 du règlement de construction de Bévillard

Dépôt public : du 11 novembre 2020 au 10 décembre 2020 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 06 novembre 2020

Commune mixte de Valbirse

Conseil général

Les élu(e)s au Conseil général sont convoqué(e)s le lundi 23 novembre 2020, à 19h, à la Salle communale de Malleray

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 19 octobre
3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
4. Election des membres du Bureau du Conseil général pour l'année 2021 :
 - Présidence
 - Première vice-présidence
 - Deuxième vice-présidence
 - Deux scrutateurs
5. Budget 2021
 - a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux
 - b) Approbation du taux de la taxe immobilière
 - c) Approbation du budget du compte global 2021
6. Abrogation du règlement sur les colonies de vacances
7. Abrogation du règlement sur l'agence AVS de Bévillard-Malleray-Pontenet
8. Approbation de la modification du règlement sur la taxe immobilière
9. Approbation de la modification du règlement concernant le financement spécial relatif à la Crèche Au P'tit Château
10. Approbation d'un crédit de Fr. 728'000.- pour la réfection du Chemin du Haut

11. Approbation des propositions de la Commission Bien Vivre à Valbirse relatives au projet «Le Marché de Valbirse»

12. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance

13. Rapport de la Commission scolaire

14. Informations du Conseil communal

15. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)

16. Questions orales

Bévillard, le 6 novembre 2020

Bureau du Conseil général

Paroisse réformée de Bévillard

Modification du lieu de l'assemblée de paroisse du 18 novembre 2020

Afin de respecter les mesures sanitaires et de distanciation, l'assemblée de paroisse ordinaire du mercredi 18 novembre 2020, dont la convocation a été publiée dans les feuilles officielles N° 38 et N° 39, aura lieu à 20h au temple de Bévillard et non à la cure. Le port du masque sera obligatoire.

Bévillard, le 5 novembre 2020

Le Conseil de paroisse

Infos communales

Restaurant de la piscine: attendre des jours meilleurs

L'actuel gérant du restaurant de la piscine de l'Orval prendra sa retraite à fin novembre. Dans cette perspective, le Conseil communal avait lancé, il y a plusieurs semaines, le processus pour lui trouver un(e) successeur(e). Eu égard à la situation sanitaire et les incertitudes qui en découlent pour les restaurateurs, le Conseil communal a décidé d'interrompre les démarches et d'attendre des jours meilleurs.

L'appel aux postulations sera relancé en temps opportun. Par conséquent, l'établissement sera fermé de décembre 2020 à - vraisemblablement - avril 2021.

Diminution de la taxe d'exemption pompiers

Le Conseil communal a pris la décision de baisser le montant de la taxe d'exemption des sapeurs-pompiers de 4% à 3% de l'impôt cantonal, ceci dès le 1^{er} janvier 2021.

Pour rappel, cette taxe est payée, pour les citoyens qui y sont soumis, en même temps que les impôts ordinaires.

La Commune solidaire avec les Cartons du cœur

Le Conseil communal a entendu l'appel urgent des Cartons du cœur section Jura bernois, qui est à la recherche de soutiens financiers pour pouvoir continuer à apporter son aide auprès des plus démunis. Il a dès lors décidé de verser Fr. 1'000.- à l'association.

Bévillard, le 6 novembre 2020

Conseil communal de Valbirse

Divers

SECOR

Assemblée ordinaire des délégués

Syndicat de communes pour l'épuration des eaux usées du Centre de l'Orval, 2738 Court.

Mardi 15 décembre 2020 à 20h au bureau municipal de Court.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Jetons de présence et indemnités 2021
3. Budget 2021, fixation des contributions des communes
4. Rapport du président
5. Divers

Court, le 7 novembre 2020

Commission SECOR

Paroisse réformée Moutier

Assemblée de la paroisse réformée de Moutier lundi 14 décembre 2020 au Foyer à 20h 15

Ordre du jour

1. Accueil
2. Nomination des scrutateurs-rices
3. Nomination de la secrétaire des Assemblées de paroisse
4. Discussion et approbation des modifications du règlement d'organisation de la paroisse (art. 22, art. 33 et art. 34.)
5. Groupe de travail Bâtiments
 - Discussion et approbation d'un crédit additionnel de CHF 80'000.- pour la rénovation de la Cure St-Germain
 - Information rénovation de la Cure St-Germain
6. Projet de Fusion des paroisses réformées de Moutier et Grandval
 - Informations
7. Comptes annuels 2019
 - Rapport de l'organe de révision

· Accepter le compte annuel 2019

8. Discussion et approbation du budget 2021 et de la quotité d'impôt
9. Information Par8
10. Informations du Conseil de paroisse – Vie paroissiale
11. Rapport d'activités des pasteurs
12. Divers

En raison de la pandémie du Covid-19, cette assemblée pourrait être reportée; une nouvelle publication par voie officielle serait alors annoncée.

Dépôt public du Règlement d'organisation, comptes 2019, budget 2021 et autres documents de l'assemblée de paroisse de Moutier

Le règlement mentionné sous le point 4 est déposé publiquement trente jours avant l'assemblée au secrétariat paroissial où ils peuvent être consultés. Les recours contre les modifications du règlement d'organisation sont à adresser dans les 30 jours suivant l'assemblée, à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, (OACOT) Hauptstrasse 2, 2560 Nidau.

Les comptes 2019 et le budget 2021 de la paroisse peuvent être consultés au secrétariat de la paroisse ainsi que les documents en lien avec l'ordre du jour dès le 10 novembre 2020.

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 14 décembre 2020

Le procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du 14 décembre 2020 sera déposé publiquement durant 20 jours à compter du 18 janvier 2021 au secrétariat de la paroisse réformée (tél. 032 493 41 95).

Durant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du conseil de paroisse.

Moutier, le 4 novembre 2020

Le Conseil de paroisse

Home La Colline

Invitation à l'Assemblée des délégués du syndicat de communes du home La Colline

Date: lundi 14.12.2020

Lieu: Home La Colline, Reconvilier – salle polyvalente

Heure: 17h

Ordre du jour

1. Salutations et désignation des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 28.09.2020
3. Budgets 2021
 - a) présentation du budget du Foyer de jour
 - b) présentation du budget du home La Colline
 - c) approbation des budgets
- 4 Informations générales
5. Divers

En raison de la situation sanitaire, il n'y aura pas d'apéritif au terme de notre Assemblée.

Reconvilier, le 12 novembre 2020

Le Président du comité de Direction: Stéphane Terrier
Le Directeur: Jean-Daniel Renggli



informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Magali Zampedri
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: perrefitte@gmail.com
Heures d'ouverture: Mardi 17h - 19h
Jeudi 8h 30 - 10h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 17h à 19h
Mardi de 9h 30 à 11h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch

Calendrier des parutions 2020

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	49	45	02.12.2020	mercredi	52	48	23.12.2020	mercredi
47	43	18.11.2020	mercredi	50	46	09.12.2020	mercredi	53		30.12.2020	SUPPRIME
48	44	25.11.2020	mercredi	51	47	16.12.2020	mercredi				

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 8 h à 11 h et 14 h à 17 h
Mercredi 14 h à 17 h
Jeudi 8 h à 11 h et 14 h à 18 h
Vendredi 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social:

Lu – ma et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h
Mercredi 14 h à 16 h
Jeudi 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Horaire

Lundi à jeudi de 7 h à 20 h
Vendredi de 7 h à 16 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

Téléphones

Centrale 032 494 11 11
Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11
Impôts 032 494 11 21
Caisse municipale 032 494 11 25
Contrôle des habitants 032 494 11 27
Service social 032 494 11 34
Agence AVS 032 494 11 39
Service sécurité 032 494 11 29
Bâtiments/Urbanisme/
Travaux publics 032 494 13 33
Electricité/Eau/
Service de piquet 032 494 12 22

Site internet
www.moutier.ch

Courriel
info@moutier.ch